



# Récepteur ultrasons SALVULTRA® 32304

NOTICE



Retrouvez  
l'ensemble  
de nos gammes sur :  
[www.pierron.fr](http://www.pierron.fr)

 **PIERRON**  
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

**PIERRON - ASCO & CELDA** • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : [education-france@pierron.fr](mailto:education-france@pierron.fr)

## Introduction

Récepteur à ultrason équipé d'un câble de connexion BNC souple. Il est le complément idéal de l'émetteur ultrasons SALVULTRA®, réf. 32377.10.

Il est monté sur un socle stable et peut être disposé sur tout plan de travail horizontal.

## Contenu de l'emballage

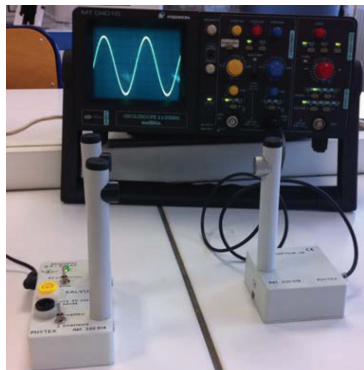
- Un récepteur à ultrasons
- Une notice

## Caractéristiques

- Fréquence de travail: 40 kHz
- Sensibilité :  $63 \pm 3$  dB
- Directivité :  $50^\circ$
- Équipé d'un câble de connexion BNC
- Dimensions : 74 x 73 x 155 mm

## Utilisation

- Placer l'émetteur ultrasons SALVULTRA® (non livré), en face du récepteur.
- Raccorder le récepteur à l'oscilloscope (base de temps  $5 \mu\text{s} / \text{div}$ ).
- Mettre en marche l'émetteur.
- Ajuster les réglages au niveau de l'amplitude et de la base de temps.
- Calculer alors la fréquence du signal obtenu :



La période du signal est enregistrée sur 5 divisions avec une base de temps réglée sur 5  $\mu\text{s}$  / division.

On obtient donc une période de  $T = 5 \times 5 \cdot 10^{-6} = 25 \cdot 10^{-6}$  s, soit une fréquence :

$$f = 1/T = 1/25 \cdot 10^{-6} = \mathbf{40000 \text{ Hz}} \text{ soit } \mathbf{40 \text{ kHz}}.$$

## Entretien et garantie

### 1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil.

Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

### 2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pourrions admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.

